



# RAID / Fin du contrat de 15 ans !

**L'UNSA Police le dénonçait. Le contrat du RAID limité à 15 ans est finalement aboli.**

Lors de notre précédente audience avec le chef du RAID, le 30 mai 2017, suivi par un courrier le 2 juin, notre organisation avait réitéré sa demande de suppression de la limite de 15 ans pour le contrat du RAID, quitte à la prolonger de quelques années.

Un policier du RAID est entraîné. Une durée de 15 ans maximum n'est en rien un critère objectif ; l'expérience et les compétences sont prédominantes.

Le mardi 26 septembre 2016, une délégation UNSA Police composée de Alex M. délégué FSPN-SI et Fabien Lefèbre, délégué départemental 91 était reçue par M. Dulion, contrôleur général, chef du RAID et de la FIPN.

Nous avons été satisfaits d'apprendre que notre proposition est acceptée, au-delà de nos espérances.

**Monsieur Dulion met purement et simplement fin à la limite des 15 ans de contrat au sein du RAID. Désormais, le chef du RAID organisera un bilan individualisé pour déterminer la poursuite de la carrière au sein de l'unité.**



*« La fin du contrat de 15 ans est une avancée de bon sens, qui permet une équité entre les anciens du RAID centrale et les anciens des GIPN province. »*

**-La délégation**  
UNSA Police